



AVIS DE PRÉSENTATION

RÈGLEMENT NUMÉRO # 160-37-2020

**VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
160-91 DE LA MUNICIPALITÉ PAR L'AGRANDISSEMENT DE
LA ZONE MiA4 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE P1
(ANCIEN PRESBYTÈRE)**

EXTRAIT CONFORME du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 février 2020 à la salle de la Caserne, située au 617, route 289, à Saint-Alexandre-de-Kamouraska :

Sont présents: Siège # 1 - Simon Vaillancourt
 Siège # 4 - Patrick Ouellet
 Siège # 5 - Alexandre Lefrançois
 Siège # 6 - Johanne Bernier

Sont absents : Siège # 2 - Marc Lévesque
 Siège # 3 - Diane Lapointe-Anctil

Formant quorum sous la présidence de madame Anita O. Castonguay. Monsieur Armand Comeau, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, assiste également à cette séance.


RÉSOLUTION # 2020-052

Avis de motion / Règlement numéro 160-37-2020 visant à modifier le règlement de zonage numéro 160-91 de la municipalité par l'agrandissement de la zone MiA4 à même une partie de la zone P1

SIMON VAILLANCOURT, conseiller, donne avis de motion qu'il sera adopté lors d'une séance subséquente le RÈGLEMENT portant le numéro 160-37-2020, et ce, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu une copie du projet de règlement et le document qui s'y rattache.

ADOPTÉ À SAINT-ALEXANDRE-DE-KAMOURASKA, CE 4^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2020.


Anita O. Castonguay, mairesse


Armand Comeau, directeur général

Vraie copie conforme,
Ce 4^e jour de mars 2020


Armand Comeau



RÈGLEMENT NUMÉRO 160-37-2020

**VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 160-91 DE LA MUNICIPALITÉ PAR
L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE MiA4 À MÊME UNE
PARTIE DE LA ZONE P1 (ANCIEN PRESBYTÈRE)**

EXTRAIT CONFORME du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 mars 2020 à la salle de la Caserne, située au 617, route 289, à Saint-Alexandre-de-Kamouraska :

Sont présents: Siège # 1 - Simon Vaillancourt
 Siège # 2 - Marc Lévesque
 Siège # 3 - Diane Lapointe-Anctil
 Siège # 4 - Patrick Ouellet
 Siège # 5 - Alexandre Lefrançois
 Siège # 6 - Johanne Bernier

Formant quorum sous la présidence de madame Anita O. Castonguay. Monsieur Armand Comeau, directeur général, assiste également à cette séance.

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) à la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska;

CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par Simon Vaillancourt lors de la réunion du 4 février 2020 avec présentation d'un résumé;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DIANE LAPOINTE ANCTIL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le règlement portant le numéro 160-37-2020 est adopté, et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 Le règlement de zonage numéro 160-91 est modifié de la manière suivante :

- 1° en modifiant le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage 160-91 de manière à agrandir la zone MiA4 à même une partie de la zone P1, tel qu'illustré à l'annexe I du présent règlement.



LIVRE DES RÈGLEMENTS
EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXANDRE-DE-KAMOURASKA


ARTICLE 2 Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-ALEXANDRE-DE-KAMOURASKA, CE 3^e JOUR DE MARS 2020.


Anita O. Castonguay, mairesse


Armand Comeau, directeur général

Vraie copie conforme,
Ce 4^e jour de mars 2020


Armand Comeau

Original
Covid-19



LIVRE DES RÈGLEMENTS
EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXANDRE-DE-KAMOURASKA

AVIS DE PROMULGATION DU

**RÈGLEMENT # 160-37-2020
AVIS PUBLIC**

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXANDRE-DE-KAMOURASKA:

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, **ARMAND COMEAU**, directeur général;

QUE lors de la réunion du 3 mars 2020, le conseil municipal de Saint-Alexandre-de-Kamouraska a adopté le règlement no **160-37-2020** intitulé :

«Règlement visant à modifier le règlement de zonage **160-91** de la municipalité par l'agrandissement de la zone **MIA4** à même une partie de la zone **P1** (ancien presbytère)» .

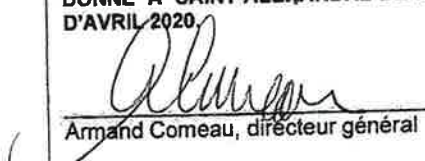
QUE ledit règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter de la municipalité, le 27 février 2020;

QUE ledit règlement a reçu l'approbation de la MRC de Kamouraska, le 11 mars 2020;

QUE la MRC de Kamouraska a procédé à l'émission d'un certificat de conformité signé par madame Line St-Pierre en date du 18 mars 2020 et ainsi ledit règlement #160-37-2020 entre en vigueur, conformément à la Loi;

QUE toute personne intéressée peut venir en prendre connaissance au bureau de la Municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska, aux heures normales de bureau, via le site Web de la municipalité de St. Alexandre de Kamouraska.

DONNÉ À SAINT-ALEXANDRE-DE-KAMOURASKA, CE 8^e JOUR DU MOIS D'AVRIL 2020.


Armand Comeau, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, **YOLAINE LEBEL**, de la Municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil municipal, le 8^e jour du mois d'avril 2020, entre 12h00 et 20h00.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT, CE 8^e JOUR DU MOIS D'AVRIL 2020.


Yolaine Lebel

**RÈGLEMENT # 160-37-2020
RÈGLEMENT ADOPTÉ LE 3 MARS 2020 – ENTRÉE EN VIGUEUR LE 18 MARS 2020**